

12-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procuration : 1 - Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2025**

Date de convocation

17 mars 2025

Date d'affichage

17 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 26 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Christian CHOUET, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT),

Étaient absents : M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Pamela GRIDEL.

Vote du règlement et des tarifs du service périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026

Délibération N°12-25

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs du service périscolaire et de voter son règlement intérieur ci-joint.

Les tarifs des activités périscolaires sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal et dépendent du montant du quotient familial (QF) de chaque famille.

Il est important de préciser que nous avons subi une hausse significative des tarifs du traiteur, liés à la répercussion sur ses prix par repas livré (liaison froide) de l'inflation, nous obligeant à revoir à la hausse les tarifs des repas pour toutes les tranches du Quotient Familial. Une étude comparative des prix pratiqués dans les services de restauration scolaire des communes avoisinantes, montre que les tarifs ont augmenté quasiment partout. Les tarifs proposés par la commune de Badevel demeurent légèrement en dessous des tarifs observés dans les autres structures avoisinantes.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les tarifs proposés sont inscrits dans le tableau ci-dessous modulés en fonction du quotient familial.

Quotient Familial (QF)	QF ≤ 550	551 < QF < 775	776 < QF < 1000	QF ≥ 1001
Tarif heure périscolaire	1.70 €	1.90 €	2.10 €	2.50 €
Tarif repas cantine & heure périscolaire du midi	7.00 €	7.20 €	7.60 €	8.00 €

Pour l'année scolaire 2025-2026, la restauration scolaire et le périscolaire seront ouverts à tous dans la limite des places disponibles. Une facturation mensuelle sera transmise au Trésor Public qui fera parvenir aux familles un avis de somme à payer (ASAP). Il est rappelé que le règlement des ASAP doit se faire avant la date d'échéance.

Le paiement peut s'effectuer soit :

- par chèque bancaire ou postal ou par tickets CESU (10% de majoration pour frais de gestion) à l'adresse indiqué sur les ASAP (SGC Pays de Montbéliard - Antenne de Sainte-Suzanne Place de l'Europe 25630 SAINTE-SUZANNE),
- par carte bancaire à la caisse de n'importe quelle trésorerie de la Direction Générales des Finances Publiques munis de l'avis,
- en espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni de l'avis, auprès des buralistes ou partenaires agréés (liste disponible sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)),
- Prélèvement (RIB obligatoire à l'inscription et mandat de prélèvement SEPA complété et signé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- Voix POUR : 11
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1

➤ **APPROUVE** la présente délibération .

Fait et délibéré en séance le 26 mars 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 27 mars 2025 et publication ou notification le 27 mars 2025

Le Maire,

Samuel GOMES